



Bus express : la requête de l'association *Bordeaux à cœur* rejetée

Le tribunal administratif de Bordeaux déboute la requête formée par l'association *Bordeaux à cœur*. La procédure concerne la ligne de bus express Saint-Aubin de Médoc / Gare Saint-Jean à Bordeaux. Le juge confirme le caractère d'intérêt général du projet.

L'association *Bordeaux à cœur* a lancé une requête auprès du tribunal administratif en juin 2021 à l'encontre du projet de bus express Saint-Aubin de Médoc / Gare Saint-Jean. Cette ligne de 21 km et 42 stations dessert 7 communes de la métropole (Bordeaux, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard en Jalles, Le Taillan-Médoc et Saint-Aubin de Médoc).

Que ce soit sur l'enquête publique, les caractéristiques du matériel, la configuration des véhicules, leur remisage et leur maintenance ou encore la fréquentation et la durée du trajet de desserte, le jugement du tribunal confirme la régularité des procédures engagées et le caractère d'intérêt général de ce nouvel équipement.

Mise en service de la ligne en juin 2024.

Contacts presse :

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles – 06 86 20 34 11
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr